



Organisation de Marchés Nocturnes Quartier de l'Enclos Saison Estivale 2021

Dépôt des dossiers de candidatures

La commune souhaite organiser pour la saison estivale 2021, des marchés nocturnes réservés aux professionnels (Artisans, producteurs, commerçants ambulants, brocanteurs).

Ces marchés seront organisés chaque mercredi, pendant les mois de juillet et août dans le secteur de l'enclos, à savoir : Quai Saint Etienne, Rue Geneviève Seydoux, Place Arthur Boudin, Rue de la Ville, Cours des Fossés et Quai de la Tour.

Pour permettre de bien intégrer l'ensemble des commerçants dans les différents sites et afin de pouvoir sélectionner les produits qui seront proposés à la vente, un dépôt des dossiers de candidatures est lancé.

1 – Constitution des dossiers.

* Papiers attachés à l'activité commerciale :

- copie de la carte d'artisan, de producteur ou de commerçant ambulant.
- assurance responsabilité professionnelle pour la pratique de l'activité sur les marchés de plein vent.
- extrait KBIS de moins de 3 mois.
- descriptif complet des produits qui seront proposés.
- descriptif du matériel utilisé pour exercer l'activité sur le marché + photos du stand.

2 - Organisation des marchés nocturnes.

- Les emplacements sont définis en deux catégories :
70% sur dossier + 30% aux passagers et volants.
- Le placement des commerçants sera fait uniquement, selon le plan de recollement des emplacements prévus pour les différents secteurs. Aucun commerçant ne sera accepté en dehors de ces emplacements.
- les stands seront limités à 6m/l, quelque soit les produits proposés à la vente (hors camion vitrine). Aucun débordement ne sera autorisé.
- le coût du m/l est de 4,50 euros.
- le placement des commerçants dont le dossier a été accepté, se fera à 16h30. Pour les commerçants passagers ou volant, le placement aura lieu à 17h00, dans la limite des emplacements prévus sur le plan de recollement.
- les produits proposés à la vente devront être conforme à ceux prévus dans le dépôt de candidature.
- le lieu de rdv pour l'attribution des places est prévu Place de l'Hôtel de Ville.
- le marché se déroule de 18h00 à 23h00.
- en cas d'absence d'un commerçant placé sur dossier, la place sera attribué à un commerçant passager ou volant, lors du placement prévu aux horaires ci-dessus.
- la date limite de réception des dossiers de candidatures est fixée au vendredi 11 juin 2021.

2 – Critères d’attribution :

- le dossier de candidature devra être complet selon les pièces demandées à l'article 1.
- L'aspect esthétique du stand et la qualité des produits proposés à la vente seront privilégiés.

Dossier de candidature à retourner, sous pli dument fermé, pour le 11 Juin 2021, avant 12h00, à M. le Régisseur des Droits de Place, BP 80049, place de la Mairie, 14602 HONFLEUR CEDEX (inscrire sur l’enveloppe : offre de candidature pour l’organisation des Marché nocturnes à Honfleur – année 2021 – Ne pas ouvrir » ou par mail à l'adresse suivante : saze@ville-honfleur.fr